



Le présent document se réfère au programme triennal 2012/2014 de la MOT, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 avril 2012 ; il précise les actions qui seront mises en œuvre durant l'année 2013. Il est soumis à l'Assemblée Générale 2013 de la MOT, le 25 avril 2013.

## 1- Appui aux acteurs de la coopération transfrontalière :

### 1.1 Mise en réseau, échanges, capitalisation, transfert de bonnes pratiques

- ≡ En partenariat avec l'Eurodistrict Regio Pamina, la MOT anime un groupe de travail sur la coopération transfrontalière en matière d'énergies renouvelables.

Divers évènements permettent de valoriser les travaux entrepris auparavant, ou lancés en 2013 :

- ≡ Séminaire sur la dimension transfrontalière des pôles métropolitains (en partenariat avec la FNAU, l'ACUF et la DATAR) : ce séminaire se tient à Metz le 19 mars 2013 ; il associe des partenaires des pays voisins (CH, DE, LU).
- ≡ 24 et 25 avril 2013 à Strasbourg dans le cadre de l'Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière à l'invitation de la Communauté Urbaine de Strasbourg :
  - Conférence-débat annuelle (thème : « 2014/2020: pour une coopération transfrontalière au service des citoyens », en lien avec l'année européenne des citoyens 2013 et les enjeux du marché intérieur).
  - Réunion de la Plateforme des techniciens.
- ≡ Dans le cadre d'un projet porté par la MOT et financé par le programme Europ'Act pour 2012-2013, en partenariat avec la DATAR, la Caisse des Dépôts et les ministères concernés, seront organisées entre mai et octobre 2013, cinq sessions d'information d'une demi-journée sur les frontières françaises métropolitaines sur le thème « Informer les acteurs locaux aux

frontières métropolitaines pour faciliter le choix des montages opérationnels transfrontaliers pour la période de programmation 2014/2020 » ; le projet vise à sensibiliser et à informer les acteurs locaux de la coopération transfrontalière sur les outils juridiques de la coopération ; ce projet répond à l'objectif prioritaire de capitaliser et d'échanger sur les bonnes pratiques et sur le traitement des obstacles à la coopération. Il permettra l'échange entre les participants, et la diffusion de documents d'aide à la décision pour la prochaine période de programmation.

- ≡ Séminaire sur le rôle des entreprises dans le développement économique transfrontalier et l'amélioration des conditions cadres (voir ci-après).
- ≡ Dans le cadre des collaborations avec Pôle emploi, direction centrale et pôles régionaux, une action commune sera envisagée sur ce thème, en lien avec les récentes études régionales menées par la MOT.
- ≡ Voir également ci-dessous les événements européens prévus en lien avec la Plateforme de Budapest et la CECICN.

## 1.2 Information, diffusion de la connaissance

La MOT réalisera ses activités de communication habituelles :

- ≡ Alimentation du site Internet [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu) – site-ressource sur la coopération transfrontalière.
- ≡ Mise à disposition d'un « Espace adhérents » aux membres du réseau.
- ≡ Réalisation et diffusion de 10 newsletters mensuelles « L'actualité transfrontalière » (10 numéros français, 10 numéros anglais, 3 numéros dans une autre langue).

En 2013, il est prévu en complément :

- ≡ La mise en ligne d'une nouvelle version du site Internet de la MOT, avec des contenus enrichis et réactualisés.
- ≡ Un cahier thématique publié et diffusé en français et en anglais ; le thème sera l'Observation des territoires, notamment dans sa dimension statistique.
- ≡ La mise en place du centre de documentation de la MOT, spécialisé sur la coopération transfrontalière sur les frontières françaises, ouvert aux adhérents et aux financeurs de la MOT, aux services de l'Etat, aux étudiants et aux chercheurs, sur rendez vous et en ligne.

### 1.3 Identification des besoins, remontée vers le niveau national

La MOT sera amenée à consulter son réseau sur les projets de législation, les documents stratégiques, au niveau national et européen, et à émettre des prises de position, notamment en fonction de l'actualité de la préparation des politiques nationales et européennes pour la période 2014/2020.

### 1.4 Assistance opérationnelle

- ≡ La MOT co-réaliserait une mission d'assistance à l'Eurodistrict de l'Espace catalan transfrontalier pour la mise en place d'un atelier formation à destination des élus et des techniciens de ce territoire.
- ≡ Achèvement d'une étude pour le Conseil Régional PACA sur l'évaluation des projets Interreg IV A sur le territoire de la région PACA et des recommandations pour la future période de programmation 2014-2020 ; la conférence finale a eu lieu le 24 janvier 2013 à Marseille.
- ≡ Poursuite et Achèvement de l'élaboration d'un Plan stratégique transfrontalier pour l'Arc jurassien, commandé par la Préfecture de région Franche-Comté.
- ≡ Assistance aux membres de l'Espace Mont Blanc pour la finalisation de leur GECT (statuts et mise en œuvre opérationnelle).
- ≡ Etude sur les suites à donner aux travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge : en 2013, la MOT actualisera, pour le compte du SGAR NPDC, les travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge de 2005/2007 afin d'examiner les obstacles juridiques et administratifs persistants, actualiser les préconisations s'appuyant sur des enquêtes et entretiens auprès des acteurs de terrain, réfléchir sur la mise en œuvre opérationnelle des préconisations, déterminer le rôle de chaque instance de part et d'autre de la frontière dans la mise en œuvre de ces préconisations

D'autres actions seront précisées en fonction de commandes à confirmer.

## 2. Aide à la définition et à la mise en œuvre de la politique transfrontalière aux différentes échelles

### 2.1 Appui technique à la redéfinition de la politique transfrontalière de la France, notamment en vue de la programmation 2014/2020

#### 2.1.1 Dispositif de gouvernance aux frontières françaises

La MOT contribuera aux travaux en fonction du calendrier gouvernemental des prises de décision (notamment le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat français), et en tant que de besoin, à la préparation de comités de pilotage interministériels ou de réunions interservices sur les questions transfrontalières. D'ores et déjà un travail de conviction sur les enjeux transfrontaliers a été engagé par la MOT auprès des principaux ministères concernés.

#### 2.1.2 Mise en place de la coopération transfrontalière dans le cadre de la programmation 2014/2020

La MOT procédera aux actions suivantes :

- ≡ Valorisation du guide méthodologique (achevé fin 2012 dans le cadre du projet Europ'Act) visant à améliorer l'articulation entre la politique européenne de cohésion, les dispositifs de gouvernance, d'animation du transfrontalier et les logiques territoriales transfrontalières en contribuant à la préparation de la future programmation post 2013 ().
- ≡ Participation aux travaux de l'Instance nationale de préparation de l'accord de partenariat (INPAP) pour la période 2014/2020.
- ≡ Consultation et élaboration de la position du réseau MOT sur le nouveau cadre réglementaire de la coopération transfrontalière (2014/2020) et sa mise en œuvre dans le cadre de l'accord de partenariat et les programmes opérationnels.
- ≡ Appui méthodologique à la concertation prévue par la DATAR sur chaque frontière et sur certains objectifs thématiques en vue de la programmation 2014/2020.
- ≡ Appui méthodologique ponctuel dans le processus d'élaboration de l'accord de partenariat et des programmes de coopération 2014/2020 (analyse de la dimension transfrontalière des diagnostics régionaux etc.).

#### 2.1.3 Gouvernance des questions liées au groupement européen de coopération territoriale (GECT) dans la perspective de la nouvelle période de programmation

La MOT étudiera les conséquences sur les GECT existants du règlement qui sera approuvé courant 2013, au regard de la pratique, et du cadre juridique français de la coopération transfrontalière. Cela pourra donner lieu, si besoin, à une consultation des GECT aux frontières françaises, à des échanges avec les services ministériels concernés, voire à l'organisation d'une réunion de travail afin d'alimenter le processus législatif.

La MOT poursuivra la cartographie et le recensement des GECT existants, de leurs missions et de leurs stratégies, en lien avec les objectifs de la convention MOT / Comité des Régions (cf. 3.2.3).

#### **2.1.4 Amélioration de la formation des personnels de la fonction publique et de la Caisse des Dépôts aux questions transfrontalières**

Le cadre de l'action transfrontalière des services de l'Etat et des collectivités va être impacté par le processus de décentralisation et de réforme de l'Etat en cours, ainsi que par le nouveau dispositif pour la programmation 2014/2020. En fonction des décisions prises, les besoins de formation évolueront, tant au niveau territorial (fonction publique territoriale) qu'au niveau central et déconcentré (services de l'Etat). La MOT entreprendra une enquête sur les besoins de formation, et assistera à leur demande les services concernés (ministères, CNFPT, Caisse des Dépôts) dans la définition des contenus et des actions de formation à mettre en œuvre.

### **2.2 Observation des territoires transfrontaliers**

Suite à l'étude sur le volet transfrontalier de l'Observatoire des territoires (menée par la MOT et la FNAU pour la DATAR, achevée fin 2011), et à la conférence de restitution tenue à Nancy en décembre 2012, dont les actes feront l'objet d'une publication Europ'act, un volet transfrontalier sera créé dès 2013 au sein de l'Observatoire des territoires de la DATAR en utilisant le matériel produit dans le cadre de l'étude. La dimension plus analytique de l'étude sera reprise dans la partie consacrée aux publications en ligne sur le site de la DATAR.

Pour aller plus loin et poser les jalons d'une véritable observation statistique transfrontalière au niveau européen, les représentants des différents Etats souhaitent créer un comité stratégique dédié à l'observation des territoires transfrontaliers qui permettra de faire dialoguer les démarches nationales d'observation entre les pays. Ce comité permettra d'appréhender les évolutions importantes, sur des thématiques essentielles comme le marché du travail, les flux et les transports, l'enseignement et la formation ou encore la santé. La MOT apportera son appui à ce processus.

Outre le cahier thématique de la MOT publié dans ce contexte, la MOT procédera à la poursuite de la mise à jour d'une série de cartes consacrées aux flux de travailleurs frontaliers entre la France et ses pays voisins.

### **2.3 Etudes stratégiques**

Reprise transfrontalière d'entreprises : en 2013, l'action engagée en 2011 avec le soutien de la Caisse des Dépôts sur la problématique des reprises transfrontalières d'entreprises en territoire transfrontalier (sur un territoire test à la frontière franco-allemande) sera poursuivie, à travers l'organisation d'un dernier événement de plus grande ampleur, plus largement focalisé sur le rôle des entreprises dans le développement économique des territoires transfrontaliers et les conditions cadres à mettre en place pour y parvenir.

## 3. Ouverture européenne et internationale

### 3.1. Echanges d'expérience et de bonnes pratiques, capitalisation

#### 3.1.1 Projets européens

La MOT étudiera la possibilité de participer à des projets européens, notamment avec ses partenaires de la CECICN ; des contacts seront pris avec les programmes de réseaux (INTERACT, URBACT, INTERREG IVC, ESPON) afin d'examiner les possibilités de tels projets dans le cadre de la programmation 2014/2020.

#### 3.1.2 Partenariat dans le cadre de la plateforme de Budapest

Les travaux de la plateforme (à ce jour : FR, HU, NL, PT) seront mis en perspective de l'agenda politique : proposition faite par la DATAR de coordonner les accords de partenariat sur les frontières ; démarche d'observation des territoires transfrontaliers enclenchée à Nancy. Un séminaire sur la gouvernance multi-niveaux de la coopération et le rôle des Etats dans le soutien à la coopération transfrontalière pourrait être organisé à Bruxelles ; la DATAR y sera étroitement associée, ainsi que les services concernés de la Caisse des Dépôts. Il pourrait être envisagé d'élargir la plateforme de Budapest vers d'autres pays comme la Roumanie ou la Pologne.

#### 3.1.3 Réflexions sur les métropoles transfrontalières

En lien avec la DATAR et les Etats voisins: Allemagne (IMeG - Groupe d'initiative Régions métropolitaines transfrontalières) ; Luxembourg ; Suisse ; Belgique ; en liaison avec le séminaire sur les pôles métropolitains, voir ci-dessus. De plus, la MOT sera associée au comité de pilotage de l'étude lancée par la DATAR ayant pour objectif l'identification et la qualification des relations transfrontalières et internationales des aires urbaines françaises.

#### 3.1.4 Plateforme des GECT du Comité des Régions

La participation à cette plateforme, dans le cadre de la Déclaration d'intérêt commun avec le Comité des Régions, permettra de relayer au niveau européen les pratiques et réflexions du réseau de la MOT (cf. 2.1.3).

#### 3.1.5 Participation au réseau TEIN (réseau des Euro-instituts) dans le cadre de leurs échanges

Le premier projet TEIN développé dans le cadre de Leonardo étant achevé, les travaux se développent en 2013 dans le cadre d'un nouveau projet Leonardo nommé PAT-TEIN (Professionalizing Actors of Transfrontier cooperation - Transfrontier Euro-Institut Network) ayant pour but de développer du matériel pédagogique ainsi que des formations dédiées. La MOT est partenaire associé aux diverses actions du TEIN, dont l'utilisation et la diffusion d'outils pédagogiques et d'évaluation, ainsi qu'un projet de mise en réseau des centres ressources.

## 3.2. Représentation des intérêts des acteurs de la coopération transfrontalière

### 3.2.1 Partenariat avec la CECICN

Le partenariat engagé en 2012 entre la CECICN et les institutions européennes, sur la base du document stratégique sur la coopération intelligente - les villes et les régions engagées dans la Coopération Territoriale Européenne, élaboré en 2012 en lien avec l'ARFE, et la grande conférence européenne organisée par la CECICN à A Coruña (ES) en juin 2012, sera poursuivi (voir ci-après).

La MOT et ses partenaires continueront notamment de faire valoir leur avis sur le processus de programmation de la coopération transfrontalière 2014/2020.

### 3.2.2 Alliance stratégique avec l'Association des régions frontalières européennes (ARFE)

Avec l'ARFE, la MOT continuera la coopération amorcée en 2012 lors de l'élaboration du document stratégique de la CECICN évoqué ci-dessus.

### 3.2.3 Coopération avec les institutions européennes

#### Comité des Régions

Le suivi du rapport de Michel Delebarre sur le GECT (COTER), pour lequel la MOT est intervenue en tant qu'expert au second semestre 2011, sera assuré.

Les objectifs pour 2013 sont la reconnaissance de la CECICN comme observateur et la signature d'une déclaration d'intérêt commune, ainsi que la préparation d'un atelier lors des Open Days en octobre 2013, sur le thème Marché Intérieur/Europe 2020.

#### Parlement européen

La MOT et la CECICN travailleront avec les parlementaires européens concernés par la coopération transfrontalière, notamment dans le cadre du groupe de liaison transfrontalier mis en place fin 2012, à l'initiative de deux parlementaires français, Mme Sanchez Schmid et M.Pargneaux, par ailleurs membres de la MOT, afin de permettre aux eurodéputés de commissions différentes de se familiariser avec les différents défis de la coopération transfrontalière.

#### Commission européenne

La MOT et la CECICN poursuivront les échanges engagés avec la DG REGIO (élaboration de fiches sur des thèmes tels que les « investissements territoriaux intégrés », les fonds micro projets...) et la DG MARKT (élaboration de fiches thématiques sur la dimension transfrontalière du marché intérieur, en liaison avec l'année européenne des citoyens 2013).

### Conseil de l'Europe

Le partenariat de la MOT avec le Conseil de l'Europe concernera notamment le suivi du 3ème protocole additionnel à la Convention-cadre de Madrid (Groupement Euro-régional de Coopération) qui entre en vigueur aux frontières franco-suisse et franco-allemande au 1er mars 2013.

### 3.3 Coopération avec d'autres frontières (Est de l'Europe, Afrique...)

Dans le cadre de la coopération entre anciens et nouveaux Etats membres de l'Union européenne, sont envisagées des actions en partenariat avec la DATAR, l'ADETEF et le MAE :

- ≡ Participation de la MOT à une visite d'une délégation hongroise (février 2013).
- ≡ Organisation de séminaires sur les outils juridiques de la coopération.

Dans le cadre de la coopération Nord-Sud, des actions sur la coopération transfrontalière en Afrique pourront être menées en partenariat avec Cités Unies France, le GRDR (Groupe de recherche et de Réalisations pour le Développement rural), l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) et l'Union Africaine. En particulier, la MOT pourrait intervenir en appui de l'UNCDF (programme de développement des Nations Unies) dans le cadre de l'Initiative transfrontalière de développement local (LOBI).

La MOT, associée à la Commission européenne, à l'ARFE, au réseau TEIN et à l'Euro-institut Caraïbes, participera aux « Rencontres Amérique latine-Caraïbes-Europe de la coopération transfrontière », fin novembre (Université des Antilles et de la Guyane- Pôle Martinique).